

Nous sommes toujours libre de quitter une usine pour aller dans une autre, à condition de prévenir l'ONT³¹ du changement si cette dernière usine occupe plus de 50 ouvriers (l'ONT doit être prévenu par l'ouvrier ou par le nouvel employeur. Arrêté du 4 Avril 1941).

Viens ensuite la question de nos camarades chômeurs que l'on essayait de persuader à accepter du travail en Allemagne.

L'ONT ne peut forcer aucun ouvrier à accepter un contrat de travail pour l'Allemagne. Dans le cas contraire, les camarades en question sont priés d'en avertir immédiatement le délégué général au Travail M^{eur} Wouters.

Contrairement aux bruits qui circulent un peu partout en Belgique, un ouvrier ayant terminé son contrat de travail en Allemagne n'est pas obligé à y retourner. Si ces camarades sont inquiétés, ils doivent en prévenir M^{eur} Wouters sans tarder qui lui prendra les mesures en conséquences.

Pour la France, le cas contraire se produit en ce sens. Le délégué Général au Travail a accepté de contraindre les ouvriers chômeurs à signer un engagement sur les chantiers Français. Mais nous croyions que l'Autorité Occupante n'exigent pas tellement que les chômeurs aillent travailler en France.

Ensuite Monsieur Gaignaux nous signale un point très important qui est celui-ci.

Un ancien ouvrier mineur travaillant dans une entreprise quelconque ne peut quitter la dite entreprise que pour rentrer au charbonnage. (ordre de l'autorité occupante).

Dans la suite de la discussion M^{eur} Gaignaux nous parle des comités d'experts sociaux.

Il aborde la question en nous demandant si nous faisons partie et si nous sommes ralliés à l'UTMI.

Nous lui faisons comprendre que nous n'avons pas confiance en cet organisme. Naturellement la question Pourquoi ? nous est posée immédiatement. Nous expliquons à ce Monsieur de quelles façons nos anciens dirigeants nous ont dupés (ici Monsieur Gaignaux nous donnent parfaitement raison en nous expliquant qu'il assistait aux réunions des commissions paritaire et que là les questions purement et simplement politique étaient seules discutées. Quand à la défense des ouvriers il n'en était jamais question), alors revenant à notre sujet nous lui faisons remarquer par qui est occupé le poste de Secrétaire pour la Métallurgie de la

31 Office National du Travail.

région au sein de l'UTMI. Le beau monsieur Debelle petit modeleur de son métier qui veut se mêler de diriger les métallurgistes du Centre. Voilà les raisons pour lesquelles nous ne voulons pas rallier l'UTMI.

Alors Monsieur Gaignaux nous demande, mais alors que représentez-vous ?

Ici notre Président prend la parole et explique à ce Monsieur que dans le Centre les délégués ouvriers de toute la région se sont groupés et forment une espèce d'Association de délégués, prenant exemple sur les patrons, qui eux formulent les désirs de nos ouvriers.

Immédiatement ce Monsieur nous demande s'il est question de politique dans cette association. Alors notre camarade Messe répond d'une manière très nette à ce Monsieur.

Comment voudriez-vous dit-il que dans une usine qui comprend environ un millier d'ouvriers de toutes opinions, nous puissions parler de politique alors que nous n'avons déjà pas trop de temps pour nous entendre sur les questions ravitaillement et salaires. Notre Monsieur est bien obligé de venir des nôtres et nous engage nous encourage même à créer une bonne et ferme délégation dans toutes les usines.

Pourquoi ?

Simplement pour que lorsque les comités d'experts sociaux³² seront créés que ces Messieurs puissent s'adresser à des hommes qui comprennent ce que c'est du travail et non à des Messieurs qui restent assis devant un bureau en grillant cigare ou cigarettes.

Dès le mois prochain des experts sociaux seront nommés.

Par qui et qui seront nommés experts-sociaux ?

Les experts sociaux seront nommés par le délégué général au Travail.

Qui seront nommés ?

Des délégués de l'UTMI compétents en la matière, des techniciens et délégués choisis dans les groupements patronaux et aux seins des usines.

Il est même très probable que nous délégués nous serons consultés à cet effet.

32 Les Comités d'experts sociaux devaient remplacer les commissions paritaires dissoutes en mai 1940. Ils devaient donner aux délégués de l'UTMI quelque autorité concernant les conditions de travail, mais la politique d'obstruction des patrons les empêcha de bien fonctionner.

Si ce dernier point se réalise camarades nous pourrions alors crier VICTOIRE car à ce moment c'est que nous serons reconnus par M^{eur} Wouters ainsi que par les autorités occupantes et aujourd'hui après cet entretien nous pouvons considérer une victoire de 50% puisque ce Monsieur Gaignaux chef de service pour la réglementation du Travail considère que nous délégués d'usines devons être consultés pour la nomination d'experts sociaux.

Et pour terminer ce Monsieur nous affirme que nous faisons partie de l'UTMI ou non qu'avec notre collaboration les bureaux du Ministère pourront réaliser de grandes choses pour le bien-être des ouvriers.

Nous remercions Monsieur Gaignaux de l'entretien qu'il a bien voulu nous accorder et qui est des plus intéressant pour nous et notre association.

Conclusion.

Nos patrons nous reconnaissent en tant que délégués d'usines, Monsieur Bodson secrétaire de l'Association des Constructeurs du Centre et membre du Comité Central des Industriels de Belgique nous accorde des entretiens, les autorités civiles Belges, les autorités occupantes et Monsieur Gaignaux chef de service dans la réglementation du Travail nous reconnaissent également. Alors pourquoi d'ici quelques temps n'essayerions nous pas de faire reconnaître notre association de délégués du Centre au sens propre du mot ? Et si alors camarades nous arrivons à ce but, chose qui nous semble réalisable, nous pourrions dire ! Nous avons torpillé et coulé l'UTMI.

Voilà camarade en général ce qu'a été notre entrevue aux Prix et Salaire.

Nous aurions voulu toucher M^{eur} Wouters mais malheureusement il était absent.

Notre camarade Président restant à Bruxelles jusqu'au lendemain est chargé de se représenter le samedi chez Monsieur Wouters, au moment où je rédige ce rapport je ne sais ce qui en est résulté et seul notre Président pourra nous donner des précisions.

Ministère de l'Agriculture.

Etant à Bruxelles et ayant eu connaissance de la nouvelle réglementation des timbres supplémentaires nous nous sommes rendus aux Ministères de l'Agriculture.

En entrant nous nous sommes trouvés en présence de Monsieur Stroobant chef de la répartition Monsieur Stroobant n'étant pas chargé

de la réglementation des timbres supplémentaires nous donne néanmoins quelques éclaircissements à ce sujet en attendant l'arrivée de Monsieur Geysen chef de ce département.

Ce Monsieur entré nous sommes immédiatement mis en rapport avec lui et la première question qu'il nous pose est celle-ci.

Que me voulez-vous déjà au sujet de la nouvelle réglementation alors qu'elle ne paraîtra que dans le moniteur du 31 Janvier 1942 ?

Nous expliquons à ce Monsieur que nous en avons eu connaissance en grandes lignes dans les journaux.

Monsieur Geysen nous explique pourquoi une nouvelle réglementation a été établie.

D'abord parce que sur 1.300.000 ouvriers travaillant encore en Belgique 600.000 seulement bénéficiaient des rations supplémentaires et que les 700.000 restant s'en voyaient privés.

Dans la nouvelle réglementation nous déclare-t'il bon nombre d'ouvriers se verront désavantager mais combien d'autres pourront bénéficier d'un peu de supplément.

Si je n'ai pu laisser la ration t'elle qu'elle était auparavant nous dit Monsieur Geysen c'est parce que je dois contenter les 1.300.000 travailleurs au lieu de 600.000 avec les mêmes quantités de marchandises.

Aussi nous aurons trois grandes catégories à savoir :

Travaux très lourds qui recevront 1 timbre par journée de travail effectif ce qui représente environ 26 timbres par mois ceci pour les hauts fourneaux, laminoirs, aciéries, fonderies

Travaux lourds : soit 2 timbres pour 3 jours de travail soit 16 à 18 timbres par mois

Travaux normaux soit 1 timbre pour 3 jours de travail soit 9 timbres par mois.

Les journées de travail restant en arrière seront récupérables le mois suivant.

Exemple : un ouvrier de la 3^e catégorie à 26 jours de travail sur son mois il recevra donc $26/3 = 8$ et reste 2 jours.

En somme les mois n'auront plus rien à voir dans la réglementation puisque seule les périodes de 3 jours joueront le rôle dans la réglementation.

Les malades ne recevront plus de timbres comme auparavant.

Dans chaque usine de construction mécanique les répartitions seront établies comme suit :

15% pour les travaux très lourds

10% pour les travaux lourds

75% pour les travaux normaux.

Ce qui nous amènés à constater et à discuter que dans nos usines 50% des ouvriers font parties des travaux lourds ce qui après discussions nous a engagés à inviter M^{eur} Geysen à visiter certaines usines de la région et que les délégués ouvriers piloteraient.

Dans toutes les usines les ouvriers du transport sont considérés comme faisant partie des travaux lourds, mais séparément pour la répartition du pourcentage. On entend par ouvriers du transport les manoeuvres par exemple.

La question des travaux insalubres à été discutées également et comme des changements pourraient être apportés éventuellement à cette réglementation. Des enquêtes seront ouvertes sur toutes les remarques que nous y avons formulées.

Nous quittons Monsieur Geysen en emportant la promesse de ce Monsieur qui viendra se rendre compte sur place des efforts fournis par les ouvriers. Il en previendra notre secrétaire.

Voilà camarade de quelle façon nous avons rempli la mission que nous avons entreprise.

Le Président.

(s) Van Meulembeeck

Le Secrétaire.

(s) Triffet Jules

Le 1er Février 1942

Sixième assemblée.

Le camarade Van Meulembeeck, Président, ouvre la séance en excusant l'abence du camarade Secrétaire Jules Triffet.

Usines représentées: Forges Usines Fonderies de Haine S^t Pierre — Atelier de Bellecourt — Constructions Manage — Tréfilerie — Boulonnerie de La Louvière — Baume-Marpent Morlanwelz et Haine S^t Pierre — Laminiers de Baume.

Ordre du Jour.

1°) Procès-Verbal de l'assemblée précédente.

2°) Rapport de la délégation à Bruxelles.

3°) Question Syndicale.

4°) Journaux.

5°) Divers.

1°) Le procès-verbal de l'assemblée précédente est admis

2°) On passe à la lecture du rapport des délégués aux Prix et Salaires et au Ministère du Ravitaillement.

Les délégués proposent d'imprimer le rapport pour chaque membre de l'organisation le plus rapidement possible.

Dans la discussion du rapport, l'exposé du camarade délégué de Baume-Marpent Haine S^r Pierre n'excluant pas la possibilité de discussion avec l'UTMI sur un terrain d'entente avec les éléments qui a son avis pourraient être considéré comme bienfaisant pour la classe ouvrière.

Le Président clarifie la situation faisant remarquer que notre association a été justement fondée pour combattre l'UTMI et riposte par une très belle allocution se basant sur la force de notre association appuyée sur les bases solides de la masse ouvrière et posant un réquisitoire serré sur les antécédents et les calculs égoïstes des dirigeants de l'UTMI qui jusqu'à présent n'ont montré que faiblesse à preuve leur fameux Congrès.

Le camarade délégué de la Construction de Manage émet une protestation contre la nouvelle distribution de timbre supplémentaire et propose une réclamation de tous les délégués du Centre auprès de leur patron exigeant des timbres pour tout le monde et la suppression du travail aux pièces, les menaçant pour le 1^{er} Mars d'un mouvement ouvrier parmi tout le Centre si la situation n'est pas clarifiée.

Il est aussi proposé d'envoyer un cahier de revendication à chaque délégué.

Divers :

L'Assemblée propose de supprimer les collectes parmi les ouvriers pour subvenir aux frais de l'Association.

Sur demande du Président le camarade Vorhoff, délégué de la Boulonnerie de La Louvière accepte les fonctions de Secrétaire Adjoint.

La séance est levée.

Le Président

Le Secrétaire,

(s) Triffet Jules

Le 8 Mars 1942.

Septième assemblée.

Usines représentées. Forges Usines et Fonderies de Haine S^t Pierre, Baume-Marpent Morlanwelz, Usines Gilson, Charlet Houdeng, Laminoirs de Baume, Construction Manage, Empain Manage.

Pour cause de mauvais temps, notre réunion n'a pas le résultat escompté puisque lors de l'ouverture cinq usines seulement y sont représentées, et ce n'est que très tard que les représentants de la Construction Manage et Empain y arrivent.

La séance est ouverte par le camarade Van Meulembecck Président.

Ordre du jour :

- 1°) Procès Verbal.
- 2°) Activité Industrie.
- 3°) Presse et bobards.
- 4°) Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée précédente est admis.

Le deuxième point de l'ordre du jour est reporté à la réunion prochaine.

Le Président donne ensuite connaissance des articles à insérer dans le prochain Journal. Après discussions et rectifications sur un des articles de fond la mise sous presse est admise.

Passant dans les divers la question des cotisations syndicales est remise à jour.

Toute une discussion a lieu pendant laquelle il fait grief à certains délégués d'usines de ne pas avoir appliqué la décision prise lors d'une assemblée précédente à ce sujet, notamment aux Forges, Usines et Fonderies de Haine S^t Pierre qui est pourtant très importante.

La séance est levée après rentrée des comptes.

Le Président,
(s) Van Meulembecck

Le Secrétaire,
(s) Triffet Jules

Le 12 Avril 1942.

Huitième assemblée.

Usines représentées.

Forges, Usines et Fonderies de Haine S^t Pierre, Laminoirs de Baume, Ateliers de Familleureux, Tréfileries et Constructions de Haine S^t Paul, Baume Marpent Morlanwelz, Boulonnerie de La Louvière.

Ordre du jour :

- 1°) Procès-verbal de l'assemblée précédente.
- 2°) 1^{er} Mai Métallurgiste.
- 3°) Présidence.
- 4°) Divers.

La séance est ouverte par le camarade Van Meulembeeck, Président, qui passe la parole au secrétaire pour donner lecture du procès verbal, de l'assemblée précédente, qui est admis.

Le deuxième point de l'ordre du jour a été examiné dans la majeure partie des usines et les délégués se mettent d'accord pour une visite chez Monsieur Bodson afin d'uniformiser la date des congés payés et d'intercaler le Premier Mai comme jour de fête.

La question des salaires et du ravitaillement est examinée dans chaque usine. Les délégués sont chargés de pousser les questions à fond et principalement pour le salaire des manoeuvres.

Le 3^e point de l'ordre du jour est soumis par notre Président qui dépose sa démission et demande à être remplacé n'ayant plus assez de temps à consacrer à l'organisation.

Le camarade Henri Vorhoof est élu à l'unanimité et prend la place immédiatement comme nouveau Président de l'A.D.O.C.

Diverses questions sont débattues dans les divers et la séance est levée.

Le Président,
(s) H. Vorhoff

Le Secrétaire
(s) Triffet Jules

Le 7 Juin 1942

Assemblée extraordinaire.

Notre réunion d'aujourd'hui a été convoquée dans le but de connaître les délégués désignés pour se rendre chez Monsieur De Winter Secrétaire Général du Ravitaillement et pour être mandaté par l'ensemble des délégués.

L'entrevue avec le Secrétaire Général du Ravitaillement a été provoquée par l'Association des Constructeurs du Centre.

Pourquoi ? parce que nous leur reprochons toujours que lors de notre dernier voyage à Bruxelles, le 30 Janvier 1942, ils n'ont pas voulu nous faire accompagner par l'un de leur délégué.

Il est tout à fait regrettable que seul cinq délégués aient répondu à l'appel.

Les usines représentées. Forges Usines et Fonderies de Haine S Pierre, Baume et Marpent Morlanwelz, Boulonnerie de La Louvière, Tréfileries et Constructions.

Parmi ces délégués un seul est désigné pour se rendre à Bruxelles, c'est notre Secrétaire.

Pour ne pas arrivé à Bruxelles sans avoir eu une prise de contact avec les autres délégués le Camarade Triffet est prié d'essayer de toucher les autres camarades dans l'après-midi.

Les camarades présents lui souhaite de ne pas revenir les mains vides mais nous ne nous faisons pas d'illusions.

La séance est levée.

Le Président,
(s) H. Vorhoff

Le Secrétaire,
(s) Triffet Jules

Le 8 Juin 1942.

Rapport de l'entrevue qui a eu lieu le 8 Juin 1942 à Bruxelles entre Monsieur De Winter et la délégation patronale du Centre ainsi que la délégation ouvrière.

Sont présents:

Monsieur le Secrétaire-Général: De Winter.

Délégation patronale:

MM.: Balasse - Nicaise-Delcuve La Louvière
Président de l'ACC.

Bodson - Baume et Marpent H S Pierre
Secrétaire de l'ACC.

Isaac - Constructions Enghien S Eloi (Manager).

Hennin - Haine S Pierre

Baume et Marpent (en général)

ainsi que Monsieur Velter secrétaire de l'A.C.B.³³

33 Georges Velter était le directeur de l'Association des Patrons de la Construction Mécanique, puis directeur de Fabrimétal. Pendant l'été 1940, il fut le grand inspirateur de l'offensive patronale contre les lois sociales et les salaires. Dans l'industrie métallurgique de La Louvière les salaires furent diminués de 10 %. A partir de 1941, Velter quitta sa position anti-syndicale et opta pour la concertation. Comme délégué du patronat, il fut l'un des négociants du Pacte Social. Cfr D. LUYTEN, *Het corporatisme in België. Ontwikkeling en transformaties van het corporatisme als ideologisch en politiek sociaal verschijnsel (1886-1944)*, Thèse de doctorat, VUB, 1992, p. 449.

Les Camarades: Triffet Jules des F.U.F. H S Pierre
 Secrétaire de l'A.D.O.C.
 Collinet Armand - Familleureux.
 Maertens Léon - Nicaise-Delcuve.
 Fontaine Achille. Enghien S' Eloi/Manage.
 Wasterlain Georges Boulonneries Mariemont.

Monsieur De Winter se fait attendre plus d'une demi-heure, puisque étant convoqué pour 11 heures nous sommes seulement reçu à 11h40.

Il nous souhaite la bienvenue à tous en entrant mais nous laisse déjà pressentir que nous sortirons de là les mains vides.

Monsieur Balasse fait les présentations et expose les doléances de la classe ouvrière du Centre. Il cède ensuite la parole aux délégués ouvriers.

Le Camarade Collinet était chargé de commencer la discussion. Après avoir exposé la situation des ouvriers telle qu'elle est il aborde la question du tableau de rationnement où chaque sorte de timbre a sa valeur correspondante en marchandises mais que hélas tout cela est imprimé mais ne se trouve pas chez les épiciers.

Le Camarade Triffet reprend immédiatement la parole au sujet des Pommes de terre. La question est ainsi posée à M^{eur} De Winter. Comment se fait-il que nous ne recevons pas de pomme de terre dans le ravitaillement, alors que chaque jours des milliers de Kg. pour ne pas dire des dizaines de millier, sont déchargés dans la région du Centre ?

Monsieur De Winter semble tomber des nues à cette déclaration et nous répond d'une façon très polie que nous avons menti.

Sur ce Monsieur Isaac de la Construction à Manage, demande à Monsieur De Winter, un passe-avant et garantit que 24 heures après des pommes de terre seront distribuées dans les usines.

Monsieur De Winter nous fait comprendre qu'il ne peut accorder pareille chose puisqu'il se trouve là pour enrayer la fraude.

La question ravitaillement est examinée sur tous les points et pour chacun de ces points Monsieur De Winter nous donne des chiffres qui nous laisse prévoir un avenir plus difficile encore que les moments que nous traversons.

Monsieur Velter remercie le Secrétaire Général d'avoir bien voulu nous accorder audience et celui-ci termine en nous disant : Espérons que bientôt la guerre sera terminée et alors vous pourrez me remercier d'avoir pu mener à bien jusqu'à présent du moins la tâche très ingrate qui m'a été confiée.

Conclusion: nous qui sommes allés à Bruxelles nous revenons les mains vides comme à notre départ.

Impossible momentanément d'arracher la moindre chose alors que celui qui a de l'argent peut se procurer ce dont il a besoin sur le marché noir.

A quand la suppression du marché noir, que nous soyons riche ou pauvre sur le même pied d'égalité ?

Mais qui profitera de ces marchandises ?

Momentanément nous sommes persuadés que tous ceux qui doivent combattre le marché noir y ont intérêts puisque Monsieur Dewinter nous disait en sortant sur une réflexion de notre camarade Collinet.

Je n'ai jamais acheté rien que ce soit au marché noir.

Et le camarade Collinet lui répond.

Je vous crois bien, mais on vous porte des marchandises chez vous et sans doute à l'oeil.

Sur ce Monsieur De Winter file à l'anglaise et ne relève pas la mouche.

Le Président.	Le Secrétaire,
(s) H.Vorhoff	(s) Triffet Jules

Le 28 Juin 1942

10^e Assemblée.

Usines représentées

Forges, Usines et Fonderies, Baume-Marpent, Morlanwelz, Boulonnerie de La Louvière, Tréfileries et Constructions Haine S^t Paul, Constructions Manage.

Ordre du jour.

- 1^o) Procès-Verbal.
- 2^o) Rapport de l'entrevue avec M^{eur} De Winter.
- 3^o) Proposition de visite à M^{eur} Wouters.
- 4^o) Heures supplémentaires.
- 5^o) Divers.

La séance est ouverte par le camarade Henri Vorhoff président.

Le procès-verbal de la réunion précédente est admis.

Le Secrétaire donne lecture du Rapport sur l'entrevue qui a eu lieu à Bruxelles entre M^{eur} De Winter et les délégués patronaux et ouvriers.

Voyant que nous n'avons rien pu arracher au point de vue ravitaillement, il nous faut essayer d'obtenir des salaires plus élevés ou une diminution sur les prix du ravitaillement c'est pourquoi le 3^e point est une proposition de visite à M^{eur} Wouters.

La décision d'adresser une demande d'entrevue à M^{eur} Wouters est donc prise.

Les délégués suivant y sont nommés :

Henri Vorhoof président de l'ADOC.

Masquelier Albert Hiart.

Bertiaux Henri FUF.

Hoyaux Hubert Constructions Manage.

Le point suivant, heures supplémentaires, est exposé par le secrétaire.

Aux FUF, notamment des heures supplémentaires s'effectuent sur une très grande échelle. Lors d'une assemblée générale l'attaque a été lancée par les ouvriers pour lutter contre les heures supplémentaires.

Ayant ouï dire que des heures supplémentaires s'effectuaient dans certaines usines j'ai pris sur ma responsabilité d'introduire une demande de renseignements au nom de l'ADOC auprès du Ministère du Travail, en matière d'exécution des heures supplémentaires.

Tous les délégués présents se trouvent d'accord sur la démarche du Secrétaire et promettent leur aide pour enrayer les heures supplémentaires.

Quelques échanges de vues dans les divers se rapportent à la situation de chaque usine et l'assemblée est clôturée.

Le Président,

(s) H. Vorhoff

Le Secrétaire,

(s) Triffet Jules

Le 19 Juillet 1942.

11^e Assemblée.

Usines représentées.

Boulonneries de La Louvière, Baume Marpent Morlanwelz, Baume Marpent H S Pierre, Forges Usines et Fonderies Hiart, Tréfileries et Constructions Haine S' Paul, Fonderies du Thiriau, Ateliers de Bellecourt.

La séance est ouverte par le camarade Henri Vorhoof Président, qui passe la parole immédiatement au Secrétaire.

Camarades,

Lors de notre dernière réunion je vous ai fait part de la demande de renseignements adressée au Ministère du Travail en matière d'exécution des heures supplémentaires.

J'ai reçu réponse m'annonçant la visite du contrôleur principal le Jeudi 9 Juillet 1942.

L'entretien que j'ai eu avec ce Monsieur est très concluant au sujet des heures de Travail.

Il est défendu d'exécuter des heures supplémentaires en production, sauf pour des cas qui pourrait entraîner le chômage d'une partie ou de l'usine entière ou du chômage des wagons.

Les lois existantes du 10 Mai 1940 sont donc restées identiquement les mêmes.

Le contrôleur principal va donc mettre tout en oeuvre suivant notre demande et sous peu des enquêtes seront ouvertes.

Dans chaque usine nous devons nous attendre à recevoir la visite d'un inspecteur qui fera enquête sur les heures supplémentaires.

Le But principal de notre réunion de ce jour étant terminé on en revient à la visite à M^{eur} Wouters.

Dans certaines usines le personnel voudrait que un de leurs délégués assisterait à l'entrevue.

Nous comités nous n'y voyons aucun inconvénients à condition que les frais de ces délégués soient couverts par leur usine respective.

Quelques échanges de vue dans les divers et l'assemblée est clôturée.

Le Président
(s) H. Vorhoff

Le Secrétaire
(s) Triffet Jules

Le 2 Août 1942.

12^e Assemblée.

Usines représentées.

Forges Usines et Fonderies de Haine S^t Pierre, Baume et Marpent Morlanwelz, Nicaise Delcuve La Louvière, Fonderies de Thiriau, Franco Belge, Hiart, Familleureux.

Ordre du jour.

- 1°) Procès Verbal.
- 2°) Réponse Wouters (Lettre de l'UTMI).
- 3°) Heures supplémentaires.
- 4°) Divers.

La séance est ouverte par le camarade Jacobs ³⁴, notre président étant absent.

Le Procès Verbal de la réunion précédente est admis.

Le secrétaire donne lecture de la réponse de Monsieur Wouters à la demande d'entrevue adressée par nous, ainsi que d'une lettre de l'UTMI étant en rapport avec la réponse de Monsieur Wouters.

Le camarade du Franco-Belge qui assiste pour la première fois à nos réunions prend la parole et nous donne des renseignements officiels et très intéressants au sujet de ce qui est en cours pour la question salaire en métallurgie.

Le délégué de Baume Marpent Morlanwelz confirme d'après une lettre reçue de Monsieur Wouters.

D'après ces renseignements, il serait question d'une réorganisation des salaires d'après classification des ouvriers et un barème y serait établi. La mise en application aurait probablement lieu dans 1 mois ± environ.

Tout ceci ne nous amènent pas à une solution aux difficultés des heures présentes et avenir.

Ne pouvant être reçu par Monsieur Wouters sans passer par l'UTMI organe auquel nous ne voulons pas nous confier, que devons-nous faire ?

Essayer de tirer le plus de vivre possible du côté patronal et tâcher d'obtenir des augmentations individuelles surtout pour les bas salaires.

Chaque délégation d'usine est donc priée de se présenter dans les bureaux et y déposer ses revendications.

D'avance nous prévoyons que nos patrons ne se laisseront pas amadouer facilement aussi devons nous prendre des mesures d'ensemble pour essayer de les y contraindre.

Qu'elles doivent être ces mesures ?

34 Alphonse Jacobs (°Chapelle-lez-Herlaimont, 19 août 1904) devient secrétaire de l'Intersyndicale des Syndicats Uniques du Centre après la guerre. Lors de la fusion en mai 1945, il devint président de la section régionale de la FGTB.

La roue libre, c.à.d ralentissement de la production.

Nous ne devons pas agir individuellement aussi nous nous mettons d'accord sur un délai maximum le Mercredi 5 Août à midi.

Le secrétaire donne ensuite connaissance des correspondances échangées avec le ministère du Travail pour la réglementation des heures supplémentaires.

Dans les divers, les camarades d'Hiart nous signale la situation créée par la direction suite à la mise en chômage de plusieurs ouvriers, qui au jugement de la direction, avaient la langue un peu trop dégagée.

Ces camarades délégués mettent tout en oeuvre pour que leurs camarades reprennent place parmi le personnel de l'usine et nous mettent en garde pour qu'une telle situation ne se produise dans nos usines.

Les délégués de Familleux nous signalent également ce qui c'est passé au sujet des ouvriers qui étaient sortis de l'usine en emportant une poignée de bois et une pelletée de charbon. Deux de ces ouvriers ont du partir pour l'Allemagne faute aux mauvais renseignements fournis par la direction à leur sujet, c.à.d qu'ils devaient d'après les autorités occupantes aller travailler en Allemagne ou se rendre dans un camp de concentration belge.

La séance est levée.

Le Président,
(s) H.Vorhoff

Le Secrétaire,
(s) Triffet Jules

Le 7 Août 1942

Rapport de l'entrevue entre Messieurs les Secrétaires Généraux Vervaeke et Wouters et les délégués ouvriers du Centre.

Après avoir reçu un refus d'entretien avec Monsieur Wouters, nous sommes étonnés d'avoir reçu une invitation de la part de M^{eur} Vervaeke ?

L'explication en est simple. Le camarade Deraut ³⁵ qui a assisté pour la première fois à nos réunions dimanche dernier, c'est adressé lui-même à M^{eur} Vervaeke et celui-ci a accepté l'entretien demandé par notre camarade.

35 Louis Dereau était propagandiste national de la CSC wallonne, opposant convaincu à l'UTMI et adversaire d'August Cool, dirigeant de la CSC flamande, qui fut un des fondateurs de l'UTMI. Pendant la guerre, Dereau fut délégué d'usine. Après la guerre, il sera nommé secrétaire général de la CSC.

La réponse n'étant parvenue que le jeudi midi, pour se présenter le Vendredi matin, il a été impossible à notre camarade de toucher toutes les délégations d'usines, néanmoins les usines suivantes étaient représentées :

Franco-Belge.

Empain Manage.

Construction Enghien S' Eloi division : Manage.

Ateliers de Bouvy.

Tréfileries et Construction.

Familleureux.

Atelier Collinet.

Forges Usines et Fonderies.

Nous sommes reçu par Monsieur Caes qui nous apprend que Monsieur Vervaeke regrette de ne pouvoir nous recevoir personnellement étant en réunion de Secrétaires Généraux. Monsieur Caes nous promet de présenter un rapport complet de l'entretien à Monsieur Vervaeke.

La délégation présente les doléances de la classe ouvrière du Centre comme suit :

1°) Ravitaillement insuffisant (appréhension hiver).

2°) Chauffage (à domicile à l'atelier).

3°) Nettoyage (tenue de travail - hygiène).

4°) Transports des ouvriers au lieu de travail.

5°) Santé (point développer sur ce que nous voyons dans les usines et les écoles).

A ce moment Monsieur Vervaeke rentre. Monsieur Caes lui résume le début de notre entretien.

Nous continuons à brosser le tableau de misère qui s'offre à nos yeux tous les jours plus sensiblement et nous mettons Monsieur Vervaeke au courant de la situation très tendue avec menace de conflits dans la région du Centre.

Nos ouvriers réclament du vivre ou de l'argent qui pourrait leur permettre de s'approvisionner au marché noir.

Monsieur Vervaeke nous signale qu'un projet d'arrêté de classification des salaires est à l'étude mais il en ignore le contenu.

Il nous promet son appui auprès de Messieurs Wouters et Beeckmann surtout lorsqu'il apprend que Monsieur Wouters a refusé audience à une délégation d'ouvriers en invoquant comme motif que nous ne faisons pas partie de l'UTMI.

A la demande de la délégation ouvrière Monsieur Vervaeke accepte de nous demander audience à Monsieur Wouters qui malgré la réunion

des Secrétaires-Généraux accepte sur instances de Monsieur Vervaeke et surtout en apprenant la menace de grève dans le Centre.

Avant de quitter Monsieur Vervaeke nous posons la question suivante :

Les patrons peuvent-ils aider leurs ouvriers sous formes de prêts ou en marchandises achetées dans le commerce noir ?

La question prêt est l'affaire des patrons.

Quand au commerce noir, officiellement cela est interdit mais bien souvent on ferme les yeux, ainsi par exemple la semaine dernière 10.000 Kgs de pois ont été distribué dans les ministères aux prix de 4 fr le Kilog.

Nous nous présentons dans les bureaux de Monsieur Wouters avant qu'il ne soit rentré et Monsieur Lohest son référent pour la métallurgie nous entretient immédiatement sur le but principal de notre visite — Augmentation des Salaires.

Monsieur Wouters étant arrivé nous sommes introduits auprès de lui.

La délégation renouvelle l'exposé fait à Monsieur Vervaeke et fait la comparaison entre les prix des denrées et des salaires au 10 Mai 1940 et actuellement, en insistant sur l'urgence d'une augmentation des salaires.

Monsieur Wouters nous fait remarquer que le jour même une réunion des experts sociaux de la Métallurgie se tient à ce sujet.

Il est question de l'étude d'un barème harmonisant et reclassant les salaires par zones (régions) et suivant les aptitudes professionnelles.

Dans ce barème, 8 catégories sont prévues et aucune diminution n'y aura lieu contrairement au bruit qui avait circulé :

Ces catégories sont :

1°) Très qualifié : 10,50.

2°) Qualifié : 9,25.

3°) Qualifié : 8,25.

4°) demi professionnel : 7,25.

5°) demi spécialiste : 6,75.

6°) demi qualifié : 6,25.

7°) manoeuvre : 6,00.

8°) manoeuvre : 6,00.

La base pour le travail à l'entreprise verrait une augmentation de 10 à 20%.

Pour le travail individuel à l'entreprise le pourcentage serait illimité.

Pour les jeunes, les salaires seront basés suivant l'âge et par rapport au travail exécuté suivant qualification, c.à.d. à 14 ans 40% du salaire correspondant au travail exécuté et suivant qualification pour arriver à 100% à 21 ans.

Pour les femmes 40% selon le travail effectué et suivant qualification.

Les chiffres cités ci-dessus ne sont qu'officieux et Monsieur Wouters nous demande de ne pas les ébruiter.

En ce qui concerne Monsieur Wouters ce barème sera fin prêt dans une quinzaine mais devra passer à la signature de Monsieur Beekman.

De toute façon nous dit-il vous pouvez compter sur la mise en application pour le début septembre.

Lors de la mise en application du dit barème Monsieur Wouters le fera afficher dans chaque usine et demandera aux directions la remise d'un barème à chaque ouvrier.

En cas de contestation tout conflit devra être soumis à Monsieur Wouters.

Après cet exposé Monsieur Wouters nous signale que le Ministère des délégués au Travail exerce une pression auprès du Ministère du Ravitaillement en vue de faire baisser les prix des denrées.

D'autres part des mesures draconiennes vont être prises contre le marché noir et celui-ci aboli nous pourrions recevoir 350 gr de pain et 750 gr de pdt par jour.

L'entrevue prend fin et Monsieur Lohest nous promet de venir se rendre compte sur place de la situation des ouvriers ainsi que de l'effervescence qui règne dans notre région.

Nous remercions ces Messieurs de l'entretien qu'ils ont bien voulu nous accorder.

Nous nous réunissons après ces entrevues et nous en tirons la conclusion suivante:

Messieurs les Secrétaires Généraux savent qu'ils doivent améliorer le sort de la classe ouvrière. Ce qu'ils craignent surtout c'est de voir se déclencher un mouvement général parmi la classe laborieuse car ils en auraient une part de responsabilité.

Espérons que les promesses qui ont été faites à la délégation qui c'est présentée ce jour à Bruxelles se réaliseront, mais en attendant

camarades délégués, groupez le plus étroitement possible vos ouvriers autour de vous et unissons nos efforts ensemble pour mener à bien la lutte que nous avons entreprise en nous souvenant de la devise de notre pays : L'Union fait la force.

(s) H. Vorhoff

Le Secrétaire,

(s) Triffet Jules

Les grèves de septembre 1942.

Le Jeudi 12/9/42, la délégation des Forges Usines et Fonderies de Haine S' Pierre en réunion avec la direction, remet à celle-ci le Cahier de Revendications admis dans la réunion des délégués ouvriers de la région du Centre tenue le....

Ce cahier de revendication est établi suite aux entretiens avec Messieurs les Secrétaires-Généraux avec les commandants de Kreis-Kommandantur de Mons et Charleroi et les directeurs d'usines de la Région du Centre.

Ce «Cahier de Revendications» s'établit comme suit :

- 1°) Régularisation dans la distribution des timbres supplémentaires.
- 2°) Augmentation et régularisation des salaires par rapport au coût de la vie.
- 3°) Distribution des vivres dans les usines.

Depuis longtemps déjà les délégations ouvrières luttent apremment pour obtenir satisfaction, mais en vain, et malgré les menaces de grève, les directeurs d'usines ne veulent céder en rien ainsi que Messieurs les Secrétaires-Généraux qui font la sourde oreille.

Lors de notre dernière entrevue à Bruxelles nous avons prévenus ces Messieurs que nous ne pouvions plus tenir nos ouvriers et que nous déclinions toutes responsabilités en cas de conflit.

Depuis tout un temps déjà la production se ralentit et on accuse même des baisses de 50 % dans la plupart des usines, ensuite c'est la roue libre et pour ce qui est des Forges Usines et Fonderies de Haine S' Pierre, le 12-9-42 la délégation ouvrière dépose un ultimatum prévenant la direction que si dans les huit jours des résultats ne sont pas obtenus les ouvriers déclarent la grève.

Le Jeudi 19/9/42 les ouvriers des Forges Usines et Fonderies de Haine S' Pierre ne veulent pas commencer le travail avant d'avoir eu assemblée pour être tenu au courant de la position prise par la direction suite à l'ultimatum déposé la semaine précédente.

La délégation ne voulant pas mettre le personnel en erreur ne peut dire que ceci «Rien n'a été fait».

Pendant la réunion la direction fait savoir au personnel que si le travail n'est pas repris pour 8h45 elle fait sonner la fin de journée. Il est à ce moment 8h40. Les 5 minutes restantes ne suffisent pas au personnel, qui voudrait encore parlementer avec la direction par l'intermédiaire de délégués, pour mandater ceux-ci.

La fin de journée est sonnée mais la réunion continue. Après différents échanges de vue une délégation conduite par les permanents et renforcée de plusieurs ouvriers se rend au bureau et le personnel rejoint les différentes sections.

Les délégués ont un nouveau point à ajouté, c-a-d le paiement des heures que la direction aura fait perdre pendant la durée de fin de travail.

La direction, pendant l'entretien, veut jouer sur les dates qui involontairement avaient été erronées, c-a-d que nous avions déclarés la grève pour le Jeudi 20 alors que le Jeudi était le 19.

Sur ce jeu de dates, la direction aurait voulu nous laisser croire que nous aurions pu obtenir une réponse satisfaisante, mais vu la situation présente rien ne serait fait et restait sur ses positions.

C'est à peine si la délégation n'est pas expulsée des bureaux.

Après rapport aux ouvriers ceux-ci décident de poursuivre la grève en occupant l'usine.

Le Vendredi matin, les usines de Baume et Marpent Haine S' Pierre et Morlanwelz, les ateliers Hiart et les Boulonneries de La Louvière se joignent au mouvement et la grève continue.

Aux Forges Usines et Fonderies, le Vendredi matin arrive à l'usine, un délégué-directeur Allemand qui immédiatement fait appeler la délégation pour essayer par de nouvelles promesses de nous faire reprendre le travail, mais nos ouvriers sont bien décidés à poursuivre le mouvement et ne veulent pas céder, même aux menaces, avant d'avoir obtenu satisfaction.

Les délégués des usines en grève se tiennent étroitement en relation et nous sentons à ce moment dans la classe ouvrière le désir de mener la lutte jusqu'au bout.

Le samedi 21 la direction de HSP et la délégation ouvrière sont appelées à la Kommandantur de Mons.

Là, menace d'otages, d'amendes, etc, rien ne nous fait oublier les désirs de nos camarades et nous refusons la reprise du travail avant d'avoir obtenu ce que les ouvriers désirent.

La direction essaye à ce moment de rendre la délégation responsable de la grève, mais heureusement pour nous le personnel est resté dans l'usine et nous faisons ressortir, que c'est la direction qui a fait sonner la fin du travail, alors que les ouvriers voulaient toujours parlementer.

A la sortie de la Kommandantur, Monsieur Mainil dit en s'adressant aux délégués Triffet et Bertiaux: «Vous m'en jouez de belles mais vous le regretterez.

A notre rentrée à Haine St Pierre nous apprenons qu'il y a eu prise d'otages à Baume Marpent Morlanwelz cela ne retardera pas le mouvement puisque d'autres usines s'y joignent. Le dimanche 22 réunion des délégués d'usines, par mesure de prudence la réunion est très courte, mais chacun sort avec la confiance dans l'unité puisque partout la grève doit continuer ou éclater.

Dans la nuit du 22 au 23 nouvelle prise d'otage et le lundi 23 nous poursuivons cette grève qui aux yeux de l'occupant prend des proportions désordonnées. C'est ainsi que dans l'avant-midi la Feldgendarmerie fait irruption aux FUF, et enlève plus de 200 jeunes gens.

Sur la chaussée face à l'usine la circulation est interrompue par une foule énorme des mères pleurent, des pères serrent les poings mais rien n'empêche le mouvement de grève de se développer. Dans d'autres usines les mêmes scènes se produisent.

Les délégués des différentes usines parviennent à glisser entre les doigts des allemands sauf le C^{de} Messe qui est déjà arrêté depuis le samedi.

A la nuit tombante les délégués de toutes les usines se réunissent et malgré les 500 camarades arrêter la grève doit continuer.

Les délégués doivent redoubler de prudence car ils sont recherchés.

La preuve est que le mardi matin le C^{de} Triffet est arrêté chez lui et emmené à la prison de Mons d'où il ne sortira que le Jeudi 3/10/42.

C'est à ce moment que Dereau qui est resté dans l'ombre jusqu'à là se montre et lance le mot d'ordre pour qu'une délégation conduite par lui parte à Bruxelles chez les Secrétaires-Généraux le mercredi matin d'où ils reviennent avec les promesses qui nous sont répétées depuis 2 ans.

Néanmoins le Jeudi Dereau ³⁶ crée le soit-disant Comité des XIII et va d'usine en usine proclamer la reprise du travail.

Les responsables de grève ayant dû se cacher il a le chemin libre et avec de belles paroles et de grands gestes parvient à faire reprendre le travail.

Le seul résultat obtenu fut la libération des otages dû à la reprise du travail mais du point de vue revendications rien n'est acquis.

La conclusion est simple. Dereau a saboté la grève, Dereau a travaillé pour enlever la responsabilité des patrons.

Peut-être viendra-t-il par la suite nous faire la morale lorsque nous lui demanderons d'expliquer sa conduite mais il trouvera certainement avec qui s'expliquer.

Le Président

Le Secrétaire,
(s) Triffet Jules

³⁶ Le jeudi matin Dereau se trouvait à la tête d'une délégation auprès de Reeder, chef de l'Administration militaire en Belgique occupée. Là, il aurait proposé sa propre arrestation, au cas où il ne réussirait pas à mettre fin à la grève le vendredi. Voir J. NEUVILLE, *La CSC en l'an 40*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1988, p. 132.